

## Conseil Supérieur de l'Education Jeudi 9 juin 2016 Déclaration préalable CGT

## Madame la Présidente,

Le Président de la République et le gouvernement ont une frénésie de commémorations très médiatisées, peu importe la nature de l'évènement et la date de cet évènement, l'essentiel est de détourner l'attention en essayant de se parer du costume des braves (le teeshirt CGT, ce n'est pas classe!). Mais les membres du gouvernement doivent être atteints d'une amnésie collective, car il y a un énorme trou dans leur chronologie pour la période du Front Populaire.

Cette semaine, nous fêterons donc, sans eux, les 80 ans des accords de Matignon et des lois des 11 et 12 juin 1936 portant la création des conventions collectives, l'institution des délégués du personnel dans les établissements de plus de 10 salariés, le passage de la durée du travail à la semaine de 40 heures et l'octroi de 15 jours de congés payés. Cette année nous avons aussi fêté, toujours sans eux, les 70 ans de la création des comités d'entreprise dans les entreprises de plus de 50 salariés (loi du 16 mai 1946). A un moment où le gouvernement veut imposer une loi, contestée par la majorité des salariés, pas étonnant qu'il passe sous silence les grandes pages de l'histoire sociale à l'origine de droits qu'il veut supprimer.

La CGT était de toutes les batailles (Front populaire, Conseil national de la résistance, mai 1968...) et elle continuera de défendre les **conquis sociaux**.

Malgré les attaques gouvernementales, patronales et médiatiques contre la CGT, la mobilisation contre la loi « travail » ne faiblit pas. Le gouvernement ne peut plus rester sourd. Il est de sa responsabilité de retirer le projet de loi et d'ouvrir de réelles négociations à partir des propositions de la CGT pour un code du travail du XXIème siècle.

Avec les organisations FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL, la CGT invite tous les salariés, jeunes, retraités, privés d'emploi à participer massivement à la manifestation nationale du 14 juin à Paris et à renforcer la mobilisation pour le retrait de la loi travail et pour l'obtention de nouveaux droits.